

Huit terrains accessibles sous conditions

Depuis le 09 août et par application d'un arrêté préfectoral en vigueur jusqu'au 31 octobre, l'arrosage des stades est interdit en dehors des terrains d'honneur du Stadium, de Rigaud et de Mazicou pour lesquels une dérogation a été accordée à trois clubs en raison de leur évolution dans un championnat de niveau national.

La Ville d'Albi constate les efforts que les clubs font depuis presque un mois en évitant les entraînements et les matchs sur les terrains en herbe non arrosés.

La rentrée sportive des clubs est particulièrement attendue par les sportifs et par les familles.

Ainsi, en complément du fonctionnement sur les trois terrains d'honneur et sur les deux terrains synthétiques de la ville, **huit terrains sont à nouveau accessibles** à raison de quatre à cinq heures par semaine.

Bien entendu avec **toutes les précautions requises**, car l'état de ces terrains n'est pas optimal et que l'entraînement sur des terrains très secs n'est évidemment pas sans risques et peut occasionner des blessures pour les joueurs (tendinites, blessures articulaires...).

La ville d'Albi appelle par conséquent les clubs à faire preuve de responsabilité.

Il est demandé de **respecter un temps de jeu limité** en évitant les crampons, les plaquages et les contacts au sol pour les sports concernés, afin de préserver l'intégrité de chaque sportif.